



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 23 septembre 2015
EJCS - R. 10/27 - mb

Réinstallation d'un automate à seringues sur la descente de Bel-Air

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Ville a disposé de deux automates à seringues d'août 2006 à août 2010. Ils avaient dû être retirés suite à des destructions et pannes diverses. Il avait fallu attendre, ensuite, la parution des recommandations du Conseil d'Etat en la matière avant d'envisager l'installation de nouveaux appareils.

Ces recommandations ont été émises en 2012. Le Service social Lausanne a alors travaillé en étroite collaboration avec le Service cantonal de la santé publique et les divers partenaires impliqués (Fondation du Relais, Fondation Accueil à bas seuil (ABS)) afin d'aboutir à une réinstallation.

Un nouvel appareil a été installé le 14 septembre 2015 au même endroit que l'automate précédent, sur la descente de Bel-Air. Il s'agit d'un automate strictement échangeur (une des recommandations du Conseil d'Etat), à savoir qu'il n'y aura aucun argent à l'intérieur. L'insertion d'une seringue usagée complète (piston et aiguille) permettra d'obtenir un jeton. Ce dernier permettra à son tour d'obtenir une boîte de matériel stérile d'injection.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du programme cantonal de prévention des maladies transmissibles – échange de matériel stérile. Il permettra un accès nocturne au matériel et ce également pour les personnes qui ne se rendent pas dans les structures d'aide et d'échange de matériel.

Les commerces avoisinants ont été informés par courrier. Les pharmacies ainsi que le commerce le plus proche (Bubble Café) ont été visités et mis au courant de vive voix. L'appareil portera également un autocollant avec les numéros d'urgence ainsi que celui de la structure responsable de son approvisionnement régulier. C'est en effet la Fondation ABS qui est en charge de contrôler le fonctionnement et l'approvisionnement en boîtes.

En vous remerciant de l'attention portée à cette information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire remplaçant :
Didier Erard

Annexe : recommandations du Conseil d'Etat

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH-1002 Lausanne
tél ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalité@lausanne.ch